



Formation



croix-rouge française

NOUS SOMMES

LÀ

POUR VOUS
FORMER



CONCOURS DE LA FORMATION CADRE DE SANTÉ

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

DÉFINITION DU MÉTIER

Etre Cadre de Santé, c'est être apte à assumer une fonction d'encadrement au sein d'une équipe déterminée dans le champ de l'action sanitaire et sociale. Mais, c'est aussi s'insérer positivement dans l'évolution de son environnement par la prise en compte des déterminants politiques, socio-économiques tels que la démographie, les cultures, les valeurs, les nouvelles technologies...

La formation cadre forme aux deux métiers de manager et formateur paramédicaux.

PUBLIC CONCERNÉ — CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir obtenu son diplôme d'état : Infirmier, Infirmier de secteur psychiatrique, Technicien de Laboratoire et d'analyse de biologie médicale, Préparateur en Pharmacie, Ergothérapeute, Masseur-kinésithérapeute, Orthophoniste, Orthoptiste, Pédicure Podologue, Psychomotricien
- Avoir au minimum quatre années d'exercice professionnel
- Avoir satisfait aux épreuves de sélection

PROGRAMME (Conformément au décret du 18 août 1995)

Formation Cadre de Santé incluant le Master 1 « Organisation et conduite du changement » et les cours du même Master 2 :

- Module 1 : Management « Fonction d'encadrement » avec un stage en entreprise de 2 semaines
- Module 2 : Santé Publique avec un stage dans l'institution d'appartenance de 1 semaine
- Module 4 : Gestion des soins « Fonction d'encadrement en institution Sanitaire et Sociale » avec un stage en institution de soins de 3 semaines
- Module 5 : Formation « Fonction de formateur » avec un stage de 3 semaines
- Module 6 : Approfondissement avec un stage dans l'institution d'appartenance de 2 semaines
- Atelier - UE « Management de projet » et « Conduite du changement » avec un stage de 2 semaines

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Enseignement en alternance basé sur une pédagogie active et participative intégrant des cours dispensés par l'IFCS et son partenaire le CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers).
- Un suivi pédagogique, sous la forme d'un bilan de compétences, permet à chaque étudiant d'identifier ses difficultés, de déterminer ses axes de progrès et d'évaluer sa progression.
- L'équipe pédagogique met à disposition des étudiants, des ressources et des moyens qui les guident dans leur apprentissage.

INTERVENANTS

- Cadres pédagogiques de l'IFCS
- Cadres d'entreprise
- Directeurs de structure et Professionnels des secteurs médico-social & social
- Professeurs d'université, CNAM

OBJECTIFS

- De former des cadres aptes à faire face aux nouveaux défis : optimiser la gestion des ressources, des coûts, mobiliser les collaborateurs, améliorer les prestations aux patients et élever la qualité des soins
- D'anticiper les différentes évolutions, notamment celles relatives aux accords de Bologne visant à l'introduction de Master dans le but de favoriser la mobilité des Cadres et l'évolution de leur parcours professionnel.

MODALITÉS ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

DURÉE DE LA FORMATION

- 1421 heures d'enseignement théorique et pratique sur la base de 35 heures par semaine : un enseignement théorique de 966 heures et un enseignement pratique de 455 heures

PLACES AUTORISÉES

110 places

- Infirmier, infirmier du secteur psychiatrique : 70
- Préparateur en pharmacie : 5
- Technicien de laboratoire d'analyse de biologie médicale : 5
- Masseur-kinésithérapeute : 5
- Orthophoniste : 5
- Orthoptiste : 5
- Pédicure - Podologue : 5
- Ergothérapeute : 5
- Psychomotricien : 5

LIEUX DE FORMATION

Site de l'IFCS

98 rue Didot
75014 - Paris

Site du CNAM

2 rue Conté
75003 - Paris

COUT FINANCIER

Voir notice financière dans la fiche d'inscription

ÉVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les étudiants obtiennent le diplôme de « Cadre de Santé », ainsi qu'un diplôme de « Responsable de Gestion » (Niveau II).

Pour valider le Master 2, il restera une mission (soit transversale d'organisation, soit de management dans son unité) de 4 mois dans son institution d'appartenance avec un rapport de mission et une note de commentaire. Cette finalisation peut être démarrée dans un délai maximum d'un an.

LIEUX DE FORMATION

Les formations se déroulent au sein de l'IRFSS Ile-de-France, qui propose différentes formations autour des métiers du sanitaire.

PARIS (75)

Formations préparatoires :

- Cadre de santé
- Infirmier

Formations initiales

- Infirmiers
- Cadre de santé
- Ambulancier

Formations continues :

- Santé Sécurité au Travail
- Sanitaire et Social

ROMAINVILLE (93)

Formations préparatoires :

- Aide soignant
- Infirmier
- Ambulancier

- Auxiliaire de puériculture

Formations initiales :

- Aide soignant
- Auxiliaire de puériculture
- Ambulancier
- Brancardier

Formations continues :

- Santé Sécurité au Travail
- Sanitaire et Social

MANTES-LA-JOLIE (78)

Formations préparatoires :

- Infirmier
- Aide soignant
- Auxiliaire de puériculture

Formations initiales :

- Infirmier
- Aide soignant
- Auxiliaire de puériculture

Formations continues :

- Santé Sécurité au Travail
- Sanitaire et Social

LISSES (91)

Formations préparatoires :

- Ambulancier

Formations initiales :

- Ambulancier

Formations continues :

- Santé Sécurité au Travail
- Sanitaire et Social

LISTE DES INSTITUTS DE FORMATION DE CADRE DE SANTÉ DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

RÉGION HAUT DE FRANCE

<http://irfss-nord-pas-de-calais.croix-rouge.fr>

Route nationale 43

59187 DECHY

03 27 88 94 00

<http://irfss-picardie.croix-rouge.fr>

Avenue Jacqueline Mallet

60260 LAMORLAYE

03 44 67 11 40

RÉGION SUD EST

<http://irfss-pacac.croix-rouge.fr>

1 avenue Cap de Croix

06100 NICE

04 93 53 68 68

CONTACT

Institut de Formation des Cadres de Santé

98 rue Didot

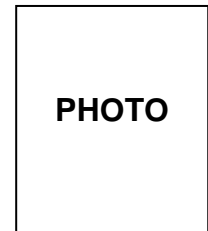
75014 - Paris

Téléphone : 01 44 43 13 30

E-mail : ifcs-soins@croix-rouge.fr

Site : <http://irfss-idf.croix-rouge.fr>

FICHE D'INSCRIPTION AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION
FORMATION CADRE DE SANTÉ
RENTRÉE 2018



Dates de sélection

- Ouverture du concours : mercredi 25 octobre 2017
- Date de clôture : mercredi 18 février 2018
- Épreuve écrite d'admissibilité : samedi 17 mars 2018 de 13H à 17H | Résultats le mardi 3 avril 2018 à 14H
- Épreuve orale d'admission : du mardi 14 mai 2018 au vendredi 18 mai 2018 | Résultats le vendredi 1^{er} juin 2018 à 14H
- Journée de pré-rentree : vendredi 6 juin 2018
- Début de la formation : lundi 3 septembre 2018

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

NOM DE NAISSANCE	NOM MARITAL
PRENOM	NATIONALITE
DATE DE NAISSANCE /__ __/ __ __/ __ __/	LIEU DE NAISSANCE
DEPARTEMENT DE NAISSANCE /__ / __/	SEXE /__ / F pour Féminin – M pour Masculin
ADRESSE	
CODE POSTAL.....VILLE.....	
TELEPHONE (personnel)	TELEPHONE (professionnel)
PORTABLE	FAX
E-mail	

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION :

- Financement personnel
- Financement employeur
- Autres (FONGECIF, ANFH...)



PROFESSION EXERCÉE ACTUELLEMENT (1)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Infirmier | <input type="checkbox"/> Masseur-Kinésithérapeute |
| <input type="checkbox"/> Infirmier de secteur psychiatrique | <input type="checkbox"/> Ergothérapeute |
| <input type="checkbox"/> Préparateur en Pharmacie | <input type="checkbox"/> Psychomotricien |
| <input type="checkbox"/> Technicien de Laboratoire | <input type="checkbox"/> Pédicure-Podologue |
| <input type="checkbox"/> Orthophoniste | <input type="checkbox"/> Orthoptiste |

(1) cocher la profession

LES ENSEIGNEMENTS ET LES DIPLOMES OBTENUS

★ **Enseignement général**

Enseignements	Niveau de la dernière classe suivie	Diplômes ou titres obtenus / Dates

★ **Etudes supérieures**

Enseignements	Niveau de la dernière classe suivie	Diplômes ou titres obtenus / Dates

FORMATION PROFESSIONNELLE

Diplôme, certificat ou autre titre permettant d'exercer la profession citée dans le décret n°95-926 du 18 août 1995.

Diplômes / Certificats / Titres	Dates

**ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES**

Indiquer les activités PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE en précisant les différents types de services dans lesquels vous avez exercé dans un même établissement. Si cette feuille est INSUFFISANTE, nous vous invitons à la PHOTOCOPIER et à ajouter la photocopie agrafée à votre dossier.

Si vous avez fait de l'INTERIM, photocopier cette page que vous agraferez à votre dossier et qui comportera le détail des heures effectuées. Ne reporter SUR CETTE PAGE CI que le TOTAL EN JOUR ET EN MOIS (1 jour = 7 heures, 1 mois = 151 heures soit 1607 heures annuelles soit 35 par semaine selon la loi du travail du 08 août 2016).

Nom de l'Etablissement	Fonction occupée	Temps de travail*		Nature du service			Dates	
		Temps plein	Temps partiel	Hôpital	Santé Publique	Ecole	Du	Au
Précisez PUBLIC ou PRIVE								
							Total ** =	
							Total ** =	
							Total ** =	
							Total ** =	
							Total ** =	
							Total ** =	

TOTAL GENERAL

* : Cocher la case correspondante

** : En années et mois

Année =

Mois =



Formation

FORMATION CONTINUE

Avez-vous suivi des sessions de perfectionnement ?

OUI NON

Titre de l'organisme	Thème	Année

Le dossier sera traité à compter de la date de clôture des inscriptions par la Directrice de l'Institut et uniquement si les documents sont classés dans l'ordre du récapitulatif des pièces demandées et par ordre chronologique pour les attestations de(s) employeurs.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations indiquées sur cette fiche.

Date et signature du candidat

Publication des résultats

Les résultats des épreuves d'admissibilité et d'admission seront publiés sur le site internet de l'IRFSS sans communication des notes

Je soussigné(e),

M./Mme/Mlle

Cochez la case correspondante

- Accepte la publication de mes résultats aux épreuves « Cadre de Santé » 2017 sur internet
 N'accepte pas la publication de mes résultats aux épreuves « Cadre de santé » 2017 sur internet

Signature

NOTICE FINANCIERE

Droits d'inscription au concours 2017	130€ : Montant acquis à l'institut en cas d'absence, de désistement ou d'échec aux épreuves de sélection.
Coût de la formation	10455€ en prise en charge employeur, organismes 9455€ en prise en charge individuelle 3000€ de participation forfaitaire si éligibilité aux critères du Conseil Régional d'Ile-de-France



PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Une carte postale ordinaire libellée à vos nom et adresse, timbrée au tarif en vigueur, que nous vous retournerons pour accuser réception de votre dossier *

Ne rien Inscrire sur cette partie de la carte postale	<i>Votre nom et adresse</i>
--	-------------------------------------

- La fiche d'inscription complétée, datée et signée
- Une photo d'identité collée sur la fiche d'inscription
- Une photocopie (que vous certifierez vous-même conforme à l'original) de votre(s) diplôme(s), avec l'enregistrement ADELI à l'ARS.
- Un certificat médical émanant d'un médecin agréé (cf liste déposée à l'A.R.S de votre région) attestant de l'aptitude physique et l'absence de contre-indication au suivi de la formation, et un certificat médical attestant que le candidat est à jour de ses vaccinations obligatoires prévues par l'article L. 10 du code de la santé publique.
- Une attestation de l'employeur ou des employeurs, justifiant des quatre années d'exercice professionnel, ou, pour les candidats exerçant dans le secteur libéral un certificat d'identification établi par la ou les caisses primaires d'assurance maladie du secteur de leur exercice et une attestation d'inscription au rôle de la patente ou de la taxe professionnelle pour la période correspondant à leur exercice, établie par les services fiscaux de leur lieu d'exercice, et tout autre document permettant de justifier des modes d'exercice.
- Une attestation de prise en charge ou de demande de prise en charge des frais de scolarité par l'employeur ou l'organisme de financement concerné, ou, à défaut un engagement sur l'honneur du candidat de régler les frais de scolarité.
- Montant des droits d'inscription au concours : 130 € par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : La Croix-Rouge française – I.R.F.S.S – I.F.C.S. Il est rappelé que ces droits d'inscription restent acquis à l'Institut en cas d'absence, de désistement ou d'échec aux épreuves de sélection.

A l'attention des candidats résidant les DOM-TOM :

Les candidats domiciliés dans les DOM-TOM ont la possibilité de passer l'épreuve écrite sur place.

Ils doivent en faire la demande sur le dossier d'inscription.

Le Service des concours appréciera l'opportunité d'organiser sur place les épreuves, en liaison avec l'autorité territoriale concernée. Les candidats seront informés par courriel préalablement à l'envoi de la convocation.

* Si 15 jours après l'envoi de votre dossier, vous n'avez pas reçu cet accusé-réception, veuillez prendre contact par téléphone avec le Secrétariat de l'Institut de Formation.

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu et retourné au candidat

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

Mercredi 18 février 2018